

# Mention Complémentaire Aéronautique



**Admission** : Inscription sur le site  
[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

- Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel aéronautique – après positionnement
- Titulaire d'un diplôme de niveau V + expérience pro. dans le domaine aéro. concerné – après positionnement et / ou V.A.P

Durée de la formation : 1 an	
<b>SPECIALITES : PISTON – TURBINE ou AVIONIQUE</b>	
Enseignement technologique et professionnel	Durée
<b>MODULES :</b> Physique et électricité Technologies de spécialité Travaux pratiques d'atelier	
Stage en entreprise : 14 semaines	

## **Objectifs de la formation :**

Approfondissement des savoirs sur des situations concrètes et selon la spécialité choisie.

Le lycée est agréé **PART 147**. Les élèves bénéficient d'un parcours de formation conforme aux normes européennes,

correspondant aux licences Part 66 :

– **B1.1 (Turbine) ; B1.2 (Piston)**, c'est à dire toutes les tâches de maintenance sur la **cellule, l'installation motrice, les systèmes mécaniques et électriques.**

– et **B2 (Avionique)**, c'est à dire toutes les tâches de maintenance sur **les systèmes avioniques et électriques.**

**Poursuite d'études :**

D.U aéronautique en université (Partenaire du L.P.)

**Métier :**

Le titulaire de la MC possède des compétences diversifiées avec des spécialisations : en cellule, moteurs à turbine ou à pistons, électricité, propulseurs, équipements électriques, instruments de bord...

En savoir plus :

- Mécanicien aéronef
- Electronicien / Electricien aéronef

Partenaires : GIFAS ; FNAM